

À : M. Jacques Legault
Secrétaire-Trésorier
UCTC
502, 90^{ième} avenue
Ville de Lasalle, Qc.
H8R 2Z7

Jeudi, le 27 septembre 2001

Objet : Requête formelle de déposer un grief par écrit

Suite à la réception, jeudi le 20 septembre 2001, de mon avis de mise à pied (en date effective du 28 septembre 2001), je dépose, par la présente, la demande formelle, que l'Union Canadienne des Travailleurs en Communication dépose un **grief par écrit** auprès de l'employeur Nortel Networks, car je conteste ledit avis reçu, ci-haut mentionné, ainsi que mon licenciement subséquent en tant qu'employé déclaré excédentaire de Nortel Networks puisqu'il appert qu'il y a violation de la Convention collective de travail, notamment les articles 12, 34, 37 et la Lettre d'entente no.6 et du Code civil, notamment les articles 1399, 1400 et 1401.

En outre, il appert aussi que le dol de l'offrant ainsi que le dol des représentants élus par les destinataires de l'offre, lors de la signature de la Convention collective en vigueur, (notamment au sujet des Lettres d'entente no.2 et no.6, dont la validité et le consentement, depuis la ratification de la dite Convention collective, sont sans cesse, mais en vain, contestés et qualifiés de viciés, par les employés de mon groupe occupationnel; i.e. les techniciens), me causent aujourd'hui un préjudice grave et anticipé (i.e. perte d'emploi dû à de la transformation de postes de travail) ainsi qu'une violation grave et significative du Code civil, notamment les articles 1399, 1400 et 1401. Je conteste ainsi, par la présente, la validité de ladite Convention collective, notamment les Lettres d'entente no.2 et no.6 et le manque aux règles de l'art de l'offrant et des représentants élus par les destinataires de l'offre qui ont manqué d'informer la partie contractante, destinataire de l'offre, et vicié le consentement de celle-ci, violant ainsi le Code civil, notamment les articles 1399, 1400 et 1401, me causant un préjudice grave; i.e. la perte de mon emploi.

D'autre part, je réclame, l'annulation dudit avis de mise à pied reçu qui fait l'objet de la présente, ma réinstallation illico dans mes fonctions en tant que technicien de Nortel Networks, un remboursement des dommages et intérêts que je subirai, et que lesdites Lettres d'entente no.2 et no.6 soient formellement déclarées : "nulles et non-avenue". Je qualifie le renvoi que je subis, de "renvoi déguisé en mise à pied".

À défaut de se faire, je me verrai dans l'obligation d'avoir recours aux processus de plainte, puis aux tribunaux supérieurs. Je désire votre réponse écrite dans les plus brefs délais. De plus, je demande de réviser ledit grief afin d'avoir la possibilité de l'amender ou de l'endosser avec ma signature avant sa déposition. Enfin, je demande d'obtenir une copie officialisée dudit grief, endossé par toutes les parties, que vous allez déposer auprès de l'employeur, ainsi que la réponse écrite de l'employeur qui va faire suite à celui-ci.

Merci et veuillez agréer mes sentiments les plus sincères.
